

# Le PTZ+, nouveau dispositif gouvernemental favorisant l'accès à la propriété

Date de l'article

20/01/2011

Temps de lecture

4 min de lecture

■ PRET TAUX ZERO PLUS (PTZ+)

Remplaçant à la fois le Prêt à Taux Zéro classique (PTZ), le Pass-foncier et le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt à compter du 1er janvier 2011, le PTZ+ est le tout nouveau dispositif gouvernemental favorisant l'accès à la propriété pour les primo-accédants (ou n'ayant pas été propriétaire de leur résidence principale depuis au moins 2 ans). Le PTZ+ est un prêt bancaire dont les intérêts d'emprunt sont pris en charge par l'Etat et est destiné à financer l'achat d'une première résidence principale dans le neuf ou l'ancien.

Contracté auprès d'organismes bancaires conventionnés, il est accessible sans condition de ressources et sans frais de dossier. Il est modulable en fonction de vos revenus, de la composition de votre famille, de la localisation du logement acquis ( **zones géographiques définies** par arrêté ministériel) ainsi que de sa performance énergétique avec une priorité donnée aux **logements à basse consommation énergétique ou BBC**. En effet, une bonne performance énergétique du logement visé vous permet de bénéficier de conditions de prêt plus avantageuses ceci afin de favoriser l'accès aux logements **économiques en énergie**. Par exemple, si le logement acquis neuf en zone A est aux normes BBC, le montant de prêt consenti par le dispositif peut aller jusqu'à 40% du prix d'achat mais ne sera que de 27% s'il n'est pas BBC. Dans l'ancien, les montants du prêt consenti varient de 20 à 5% selon le **classement DPE** du bien : 20% lorsqu'il est classé A mais seulement 5% lorsqu'il est classé G.

Pour vous permettre de savoir si vous êtes éligible au PTZ+, l'Etat met à votre disposition un simulateur en ligne à l'adresse <http://www.ptz-plus.gouv.fr/>. Cette application gratuite vous permet de connaître le montant du prêt ainsi que les conditions de remboursement auxquels vous pouvez prétendre (données communiquées à titre indicatif).

En savoir plus sur le PTZ+ :

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-pret-a-taux-zero-plus-c-est.html>
- <http://vosdroits.service-public.fr/F10799.xhtml>